



PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE DEPARTEMENTALE EN CAS DE RISQUES EXCEPTIONNELS

MISE A JOUR DU REGISTRE COMMUNAL ANNEE 2025

D'après la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 et le décret d'application n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004 abrogé par décret n° 2005-1135 du 07 septembre 2005 concernant la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées les maires sont invités à recueillir les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande afin de favoriser l'intervention des services sociaux.

Ce registre est principalement destiné aux personnes fragiles et isolées, du fait de l'éloignement de la famille et du manque de voisins.

Les catégories de la population pouvant être inscrites sur le registre sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- les personnes âgées de plus de 60 ans bénéficiant d'une aide à domicile
- les personnes adultes handicapées bénéficiant d'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (aide à domicile, allocation d'aide sociale, carte d'invalidité...) ou d'une pension d'invalidité.

NB : - Les informations communiquées demeurent confidentielles. Elles seront néanmoins transmises au Préfet et, le cas échéant, aux services sociaux et sanitaires chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (articles 7 et 8 du décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004).

- En application de l'article 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne inscrite au registre communal des personnes âgées ou handicapées à droit d'accès et de rectification des informations nominatives la concernant

Séverine MOINAULT
Vice-Présidente CCAS d'Essert,



**INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DU PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE
EN CAS DE RISQUES EXCEPTIONNELS**

Je demande à être inscrit(e) en tant que personne vulnérable sur le registre

Nom :

Prénom(s) :

Adresse précise :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Date de naissance :

Coordonnées :

- Du service intervenant au domicile : Tél :

- De votre médecin traitant : Tél.

- De la 1^{ère} personne à prévenir en cas d'urgence :

Lien de parenté :

Tél :

- De la 2^{ème} personne à prévenir en cas d'urgence :

Lien de parenté :

Tél :

En vous inscrivant sur le Registre, vous vous engagez à prévenir le CCAS de vos absences de votre domicile, à mentionner les coordonnées des services intervenant à domicile et des personnes à prévenir en cas d'urgence.

Fait à Essert le :

Signature



NB : - Les informations communiquées demeurent confidentielles. Elles seront néanmoins transmises au Préfet et, le cas échéant, aux services sociaux et sanitaires chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'alerte et d'urgence départemental en cas de risques exceptionnels (articles 7 et 8 du décret n° 2004-926 du 1er septembre 2004).

- En application de l'article 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne inscrite au registre communal des personnes âgées ou handicapées à droit d'accès et de rectification des informations nominatives la concernant